

**Direction de l'enseignement privé et de l'instruction
en famille**

92, Rue de Marseille - BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 12 décembre 2025

Arrêté relatif à la composition de la commission
consultative mixte académique

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.914-8, R.914-10-1 à R.914-10-3, R.914-10-8, R.914-10-20 et R.914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2022 fixant le nombre de sièges de membres de la commission consultative mixte académique de Lyon ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif à l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon organisée du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2023 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1er : La composition de la commission consultative mixte académique, fixée par arrêté du 23 janvier 2023 pour une durée de 4 ans, est modifiée comme suit :

I. Au titre des représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Madame Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités.
- Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon.
- Monsieur Arnaud Leclerc, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône.
- Madame Myriam Vial, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale de sciences de la vie et de la Terre.

- Madame Magali Berry, inspectrice de l'éducation nationale d'économie-gestion.
- Monsieur Samuel Roche, proviseur des cités scolaires Saint-Exupéry - Elie Vignal à Lyon.

b) Représentants suppléants

- Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe de l'académie de Lyon, directrice des ressources humaines de l'académie de Lyon.
- Madame Nadine Perrayon, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle organisation et performance scolaires.
- Monsieur Nicolas Magnin, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône.
- Monsieur Fabien Morin, directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille de l'académie de Lyon.
- Madame Sandra Bladenas, adjointe au directeur de la direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille de l'académie de Lyon.
- Monsieur Emmanuel Dupont, principal du collège Gisèle Halimi à Lyon.

II. Au titre des représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Monsieur Rémi Brun, professeur certifié de sciences économiques et sociales au lycée Saint Marc à Lyon (CFDT).
- Madame Sophie Thivent, professeure certifiée de lettres modernes au collège Lamartine à Belley (CFDT).
- Madame Rose-Marie Liron Audouard, professeure certifiée d'espagnol au lycée Immaculée Conception à Villeurbanne (CFDT).
- Madame Delphine Usannaz, professeure certifiée d'allemand au lycée Saint Paul-Forez à Montbrison (CFTC).
- Monsieur Frédéric Giraud, professeur agrégé de sciences-physiques au lycée Externat de la Trinité à Lyon (CFTC).
- Madame Elisabeth Guillarme, professeure de lycée professionnel de santé environnement au lycée professionnel Saint Ennemond à Saint-Chamond (SPELC).

b) Représentants suppléants

- Monsieur Patrice Camus, professeur de lycée professionnel de mathématiques sciences-physiques au lycée professionnel Saint Joseph à Bourg-en-Bresse (CFDT).
- Madame Sandrine Ndiaye, professeure certifiée de sciences de la vie et de la Terre au collège Saint-Regis à Saint-Genest-Malifaux (CFDT).
- Monsieur Jean-Yves Sauce, professeur certifié d'histoire-géographie au collège Notre Dame de Bel Air à Tarare (CFDT).
- Madame Chrystelle Martel, professeure certifiée d'éducation musicale au collège Joseph Collard à Saint-Héand (CFTC).
- Madame Bérengère Dureault, professeure certifiée de documentation au collège Sainte-Marie à Lyon (CFTC).
- Madame Ingrid Krawczyk, professeure certifiée en sciences-physiques au collège Pierre Termier à Lyon (SPELC).

Article 2 : Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants des chefs d'établissement

- Monsieur Pierre-Laurent Combarette, chef d'établissement du collège Champagnat à l'Arbresle (SNCEEL).
- Monsieur Florent Hassler, chef d'établissement du groupe scolaire Notre Dame des collines à Rive-de-Gier et lycée professionnel Saint-Ennemond à Saint-Chamond (SNCEEL).

- Madame Delphine Le Roux, cheffe d'établissement du groupe scolaire Saint Joseph à Miribel (SNCEEL).
- Madame Emmanuelle Deflandre, cheffe d'établissement du groupe scolaire Saint Louis-Saint Bruno à Lyon (SYNADIC).
- Monsieur Christophe Audard, chef d'établissement du collège Notre-Dame du Mas au Bois-d'Oingt, du collège Notre-Dame à Claveisolles et du collège Notre Dame à Belleville-en-Beaujolais (UNETP).
- Madame Marie-Laure Plaisance, chef d'établissement du lycée Professionnel des métiers des Monts du Lyonnais à Chazelles-sur-Lyon (EPLC).

b) Représentants suppléants

- Monsieur Georges Despierre, chef d'établissement du collège, du lycée et du lycée professionnel Saint Charles à Rillieux-la-Pape (SNCEEL).
- Monsieur Jean-Yves Bonnefoy, chef d'établissement du lycée professionnel Sainte Claire à Sury le Comtal et collège Saint Joseph à Saint Just Saint Rambert (SNCEEL).
- Monsieur Thomas Marlat, chef d'établissement du groupe scolaire Aux Lazaristes - La Salle à Lyon (SNCEEL).
- Madame Marie-Élisabeth Bonnamour, chef d'établissement du collège et du lycée Saint-Paul à Saint-Étienne (SYNADIC).
- Madame Dominique Pagnon, chef d'établissement du lycée professionnel Saint Marc à Lyon (UNETP).

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie,



Olivier Curnelle